Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_005-DE

Délibération n° 2026.005

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 26 janvier 2026 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Vingt Six Janvier Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	44
Pouvoirs :	3
Votants :	47

Date de la convocation : 20 janvier 2026

Date d'Affichage : 27 janvier 2026

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – DELAUNAY Bernard – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Christèle CHALOPIN – Denis CHOPIN – Noël DEMAZEL – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – Marylène LE BERRIGAUD – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Jean-Louis QUILLIOT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Marylène LE BERRIGAUD
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant
Oliver POSTE est représenté par Christèle CHALOPIN, sa suppléante
Pierre THOMAS est représenté par Jean-Louis QUILLIOT, son suppléant

Étaient excusés :
Louis FEUVRIER – V*ice-président délégué*
Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Hubert COUASNON – Christophe DEROYER – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Vanessa GAUTIER – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Laurent LEGENDRE – Antoine MADEC – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_005-DE

Fougères Agglomération **2026.005**

2026.005 - TRANSITION ECOLOGIQUE - PCAET AXE 2 - Convention de Partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie

Vu la délibération n°2022.049, relative à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial de Fougères Agglomération ;

Considérant la fiche action 2.5 du PCAET intitulée « Devenir exemplaire avec les bâtiments de Fougères Agglomération » ;

Fougères Agglomération travaille depuis plusieurs années en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie à travers plusieurs conventions.

Il est proposé d'établir une convention cadre pour formaliser les différentes missions de l'ALE pour la mise en œuvre d'actions d'efficacité énergétique, incluant :

- Le Conseil en Énergie Partagé (CEP) pour le patrimoine de l'EPCI
- La gestion des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)
- La gestion des opérations dans le cadre du programme ACTEE porté par la FNCCR
- La mise en place et le suivi du « DECRET TERTIAIRE » sur le patrimoine de l'Agglomération via l'application OPERAT.

Pour chaque compétence, une facturation détaillée est fournie par l'Agence

- Le CEP :
  - Participation annuelle incluse dans le montant de la cotisation annuelle votée en assemblée générale chaque année.
  - Participation variable selon le programme annuel en dehors des missions socles fixées par les statuts de l'agence, pouvant faire l'objet d'une prestation de service.
- Les CEE : Frais de gestion à hauteur de 1,50 € HT / MWh Cumac.
- Le programme ACTEE : Frais de gestion de 5% HT du montant reversé par opération
- Le DECRET TERTIAIRE : Une participation de 800 € par unité foncière concernée.

La convention, jointe en annexe, est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Vu l'avis de la commission « transition écologique » en date du 20 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie du Pays de Fougères ;
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à la transition écologique à signer la convention ainsi que tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 26/01/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU